

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 831

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 831

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 septembre 2025, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement numéro 831 abrogeant et remplaçant le règlement sur les dérogations mineures numéro 387. L'objet de ce règlement vise à apporter une refonte et une mise à jour complète de son règlement relatif aux dérogations mineures.
2. Le projet de règlement 831 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement 831 concerne toutes les zones de la municipalité de Saint-Damien.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu lundi 12 janvier 2026, de 18 h à 19 h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera le projet de règlement plus haut cité ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement numéro 831 peut être consulté au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peut également être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante www.st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, ce 12 décembre 2025.



Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier